

Délibération n° 25-076

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du
27 juin 2025

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures,
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Mme WIART Virginie en suite de convocation en date du 23
juin 2025.

Objet de la délibération

Budget supplémentaire 2025
Budget service personnes âgées
SAPA

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nocelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2024 soit :

- Un excédent d'investissement : 66 400,40 €

Et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations reparties de la façon suivante :

Budget Supplémentaire 2025 - SAPA

FONCTIONNEMENT

Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
002	Déficit de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté	
Total dépenses de fonctionnement			Total recettes de fonctionnement		
INVESTISSEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
001	Déficit d'investissement			Excédent d'investissement	66 400,40
	Reports dépenses			Reports de recettes	
2188 Autres immobilisations corporelles	36 400,40		13188 Avance du budget Principal		30 000,00
21 Immobilisations corporelles	36 400,40				
Total dépenses d'investissement			Total recettes d'investissement		
	36 400,40				36 400,40

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 du service personnes âgées SAPA
Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2025 ci-annexé, relatif au Budget du service personnes âgées SAPA.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, approuve le présent Budget supplémentaire pour le budget du service personnes âgées SAPA

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente déléguée La Vice-Présidente Déléguée

Virginie WIART

Mme WIART Virginie.

